



Redressement et plan de continuation

Par **joyce**, le **26/05/2008** à **08:43**

Bonjour,rnrnIl y a quelques, mon entreprise a connu un redressement judiciaire avec plan de continuation.rnrnMalgré de multiples efforts, ma banque n'a pu honorer un chèque présenté par l'Urssaf qui m'a assigné en justice et je suis convoqué le 02 juin devant le tribunal.rnrnComme je pense réussir à surmonter dans les mois à venir cette crise financière, pensez-vous que le tribunal acceptera de m'accorder des délais supplémentaires ou est-ce la fin?rnrnmerci pour TOUS VOS CONSEILSrnrBonne journée

Par **Erwan**, le **26/05/2008** à **21:33**

Bjr, rnrnlors de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, un mandataire judiciaire à dû être nommé. rnrnIl a probablement contribué au plan de continuation. rnrnQu'en pense t-il ?